

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 11 Septembre 1834.

Avec permission du Magistrat. — Editeur, C.-H. WOLFRATH, impr. du Gouvernement et du Magistrat.

ARTICLES OFFICIELS.

1. Un cadavre qui, d'après certains indices, pourrait être celui d'un nommé Bolle, qui a séjourné au printemps dernier dans les environs de Boudry, a été trouvé près de cette ville le 27 Août, dans la rivière de l'Areuse. Comme l'état de putréfaction dans lequel il était et qui indiquait un séjour de six semaines à deux mois dans l'eau, a empêché qu'il ne fût plus particulièrement reconnu, les personnes qui pourraient donner quelques renseignements sur ce cadavre, ou qui désireraient en recevoir d'autres que ceux renfermés dans le présent avis, sont invitées à s'adresser au greffe de Boudry. Donné au Château de Neuchâtel, le 3 Septembre 1834.

Par ordre du Conseil d'Etat,
CHANCELLERIE.

SOMMATION PÉREMPTOIRE.

2. Le bénéfice d'inventaire ayant été accordé aux héritiers de feu le Sieur Charles-Alexandre Berdeaux, négociant, bourgeois de Neuchâtel, décédé à Bâle; tous ceux qui ont quelques prétentions à faire au dit défunt, sont sommés par les présentes, de les faire inscrire au greffe ci-après désigné, dans le délai de six semaines à partir du 29 Août 1834, et de produire leurs pièces d'appui, sous peine de forclusion.

Greffe du Tribunal civil de Bâle.

3. Les personnes que peuvent intéresser les dispositions d'une loi décrétée le 22 Mars 1834, par le Grand-Conseil de la République de Berne, concernant le rachat des dîmes, des cens et autres redevances foncières, sont informées qu'elles peuvent en prendre connaissance à la Chancellerie. Au Château de Neuchâtel, le 27 Août 1834.

CHANCELLERIE D'ETAT.

4. Le Conseil d'Etat, par arrêté du 20 Août courant, ayant ordonné que le décret des biens de feu M. Abram-Louis de Fauche-Borel, fût de nouveau ouvert à raison de valeurs en espèces qui se sont retrouvées, appartenant à la succession du défunt; M. de Perrot, conseiller d'Etat ordinaire et maire de la ville de Neuchâtel, a fixé au vendredi 19 Septembre prochain, pour reprendre les errements de ce décret. En conséquence, tous les créanciers de la masse de feu M. de Fauche-Borel, sont péremptoirement assignés à paraître dans la grande salle de l'hôtel de cette ville, le dit jour 19 Septembre, à trois heures après midi, pour faire valoir leurs droits, sous peine de forclusion. Donné au greffe de Neuchâtel, le vingt-huit Août 1834. F.-C. BOREL, greffier.

5. Le public est informé, qu'ensuite d'un gracieux arrêté d'autorisation du Conseil d'Etat et des préalables d'usage, le Sieur Abram-Louis Tissot-Daguette, de la Chaux-de-Fonds, tuteur établi à Fanny, fille en bas âge de Florentin Dumont du Locle, domicilié à la Chaux-de-Fonds, se présentera par devant l'honorable Cour de Justice de ce lieu, qui sera assemblée au plaid ordinaire, dans la salle d'audience de la maison-de-ville de la Chaux-de-Fonds, le mardi 30 Septembre prochain, dès les neuf heures du matin, pour y postuler, au nom de sa pupille, une renonciation formelle et absolue aux biens et dettes présents et futurs dudit Florentin Dumont son père; requérant en conséquence tous ceux qui croiraient avoir des moyens d'opposition à apporter à la dite demande en renonciation, à se présenter le dit jour, aux lieu et heure indiqués, pour y faire valoir leurs droits, sous peine de forclusion. Donné par ordre, au greffe de la Chaux-de-Fonds, le 19 Août 1834.

CUCHE, greffier.

6. Ensuite d'un arrêté du Conseil d'Etat, en date du 20 Août courant, et d'un jugement de direction rendu par la noble Cour de Justice de Neuchâtel, le 23 du même mois, le Sieur Abram-Henri Martenet, ancien de l'église de Serrières, agissant en sa qualité de tuteur juridiquement établi à Louise-Isabelle et Jules Bertrand, enfants mineurs issus du mariage du Sieur Louis Bertrand, originaire de Bichwiller, en Alsace, boulanger, domicilié à Neuchâtel, et de Rose-Marie Martenet, se présentera devant la noble Cour de Justice de Neuchâtel, qui sera assemblée au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 19 Septembre prochain, à 10 heures du

matin, pour y postuler au nom de ses dits pupilles, ainsi que de tous les enfans qui pourraient naître du mariage de Louis Bertrand et de sa femme Rose-Marie Martenet, une renonciation formelle et juridique aux biens et aux dettes présents et futurs dudit Louis Bertrand leur père, du S^r Isaac Bertrand et de sa femme Judith née Magnin, leurs grand-père et grand'mère paternels, et en général à toute leur ascendance paternelle. En conséquence, tous ceux qui croiraient avoir des moyens d'opposition à apporter à la dite demande en renonciation, sont péremptoirement assignés à se présenter devant la dite Cour de Justice de Neuchâtel, le vendredi 19 Septembre, à dix heures du matin, pour y faire valoir leurs droits, sous peine de forclusion. Donné au greffe de Neuchâtel, le 23 Août 1834. F.-C. BOREL, greffier.

De la part de MM. les Quatre-Ministres.

7. On informe le public que le produit de la dime en vin de St. Blaise, appartenant à l'hôpital de cette ville, sera vendu à l'enchère à l'hôtel-de-ville, jeudi 18 du courant, à 3 heures après midi, et cela aux mêmes conditions que l'année dernière, lesquelles seront d'ailleurs lues avant l'enchère. Donné à l'hôtel-de-ville, le 6 Septembre 1834.

Par ordon. : le secrétaire-de-ville,
P.-L. JACOTTET.

IMMEUBLES A VENDRE.

8. Ensuite de permission obtenue, M. Jacottet, agissant au nom de M. Duchat, de Cossonay, exposera en mises, au plaid ordinaire de cette ville, le vendredi 19 Septembre courant, une vigne située Entre-deux-bois, ou Monruz-dessus, marquée P n° 122, de la contenance d'environ 2 1/2 ouvriers, et le plantage d'environ demi-métron de la Kochette, de vent par M. Diacon, aubergiste, de joran le bois de l'Hôpital et d'ubère le chemin de la Coudre. Cette vigne, en bon état et presque toute en rouge, sera vendue, récolte pendante, au plus offrant et dernier enchérisseur.

9. Mme la veuve Dätwyler et ses enfans, domiciliés à St. Blaise, autorisés par leur curateur, exposent en vente à la minute, les immeubles ci-après désignés :

1° Une belle et grande maison, située au haut du village de St. Blaise, connue assez généralement sous le nom de Nouvelle France, bâtie solidement, comportant plusieurs logemens, greniers, caves meublées, pressoir, remise, lavanderie, grange et écurie, avec une cour et un jardin contigu, d'où l'on jouit d'une vue très-étendue. Les appartemens, par leur distribution, conviennent à tous genres d'établissements.

2° Une part au moulin du bas, à St. Blaise, avec ses dépendances.

3° Rière Enges, le Closel du Jardil, contenant environ deux pauses.

4° Rière Enges, le Champ courbe et Velard, contenant environ six pauses.

5° Aux Biolles, territoire de St. Blaise, un champ contenant une pause, joûte de vent un terrain vague, appartenant à l'honorable Communauté de Marin, de bise M^{me} la chanoinesse de Chambrier.

6° Ala fin de Marin, un champ contenant un tiers de pause, joûte de bise M. le justicier F.-A. Dardel, de vent Chs. Neeb.

7° A Montsoufflet, une vigne contenant environ deux ouvriers, joûte de bise M. le capitaine Péters, de vent M. le lieutenant Terrisse.

8° A la Combe, vignoble de Hauterive, une vigne contenant environ neuf ouvriers, joûte de bise M. de Watteville, de vent la veuve de M. le greffier Ab. Prince.

9° Sous le Four, vignoble de St. Blaise, une vigne contenant un ouvrier, joûte de bise, ubère et vent, M. le capitaine Alex. de Dardel.

10° Sur Vignes, même vignoble, une vigne contenant environ 3 ouvriers et quart, joûte de vent F. Huguenin, de bise M. l'ancien Jacot.

11° A Bourguillard, même vignoble. une vigne contenant un ouvrier, joûte de vent la veuve du Sieur J.-P. Prince, de bise M. le lieutenant Terrisse.

12° A la Caruille, rière Epagnier, une vigne contenant un et demi ouvriers, franche de dime, joûte de bise M. le conseiller et secrétaire-de-ville Jacottet.

13° Rière Cornaux, une vigne contenant un ouvrier.

14° Un petit jardin, près de Cornaux, contenant ce qui y est.

15° A Molina, un jardin, rière St. Blaise, contenant ce qui y est, joûte de vent les hoirs Dardel d'Epagnier, de bise M^{lle} Rosette Péters.

16° Aux Ouches, rière St. Blaise, un jardin contenant un quart d'ouvrier, joûte de vent l'hoirie d'Abram-Louis Huguenin, de bise F. Droz.

Tous ces immeubles seront exposés en enchères et abandonnés aux amateurs, sauf la ratification du curateur absent, le samedi 17 Septembre, à 3 heures de l'après-midi, dans la salle de la maison commune à St. Blaise, aux conditions qui seront préalablement lues. S'adr. pour tous les renseignements, à M. le lieutenant Dardel, dépositaire de la minute.

10. (Ou à louer.) La maison neuve au-dessus du village de Corcelles, laquelle a obtenu le droit d'auberge, avec cette enseigne : Au passage du Roi, en Juillet 1814, prête à poser; elle est à une lieue de la ville et isolée, très-avantageusement située sur la grande route de France et des Montagnes, jouissant d'une des vues les plus magnifiques du pays; elle est construite entièrement sur le roc, a 84 pieds de longueur sur 40 de large, et est composée de 14 chambres, cinq cuisines avec leurs dépendances, trois bonnes caves creusées dans le roc, grange, écurie, remise, grenier à grains et à foin, deux jardins, 14 ouvriers de terrain attenant à la maison, dont 7 ouvriers en nature de vigne, en très-bon état, reconnues franchises de la dime et privilèges de vendange à volonté. L'enchère aura lieu le lundi 29 Septembre, à 3 heures de l'après-midi, dans la salle du billard de M. Bourquin, dans la dite maison. Elle est donc pour 10000 francs de Suisse. On peut y joindre, si on le desire, quatre poses de champ, séparément.

11. Le lundi 15 Septembre courant, dans l'auberge des 13 Cantons, à Peseux, à deux heures de l'après-midi, on exposera en vente par voie de minute, les vignes ci-après spécifiées, avec la récolte pendante, savoir: 1° A Cudeau, district de Corcelles et Cormondrèche, une vigne contenant environ trois ouvriers, dite la Carrée, joûte M. le troicier Frochet de bise, M. Vaucher de vent; 2° Au dit lieu, une dite appelée la d'Oleires, contenant environ cinq ouvriers, joûte M. Prédéric Bourquin d'ubère, M. Vaucher de joran; 3° Au dit lieu, une dite appelée la Charité, contenant environ trois ouvriers, joûte Benoit Colin de bise, et David-François Perret de vent; 4° Aux Clous, même district, une dite contenant environ un ouvrier et trois quarts, joûte de bise l'hoirie Preud'homme; 5° Et enfin, Sur-le-Creux, même district, une dite contenant environ un ouvrier et un quart, joûte de vent M^{lle} Debrod, de bise la veuve du Sieur ancien Theinet.

12. La maison-de-ville d'Estavayer, avec droit d'auberge à pied et à cheval, sera exposée en vente, pour en prendre possession le 11 Novembre 1834; la mise aura lieu en dite auberge, le mercredi 24 Septembre prochain, à une heure après midi. L'on n'exige pas de comptant, mais un double cautionnement au gré du Conseil communal, et qui devra être désigné au soussigné avant le 18 du même mois. Cette auberge, avantageusement située au centre de la ville, sur la place du marché aux grains, a en outre l'avantage d'être placée sur la nouvelle route que le Grand-Conseil du Canton de Fribourg a décrétée, et qui ouvrira une communication directe de Payerne sur Yverdon et de là sur Pontarlier, la Côte, etc. Le bâtiment des boucheries y attenant, sera ajouté à la dite vente, afin de donner à l'acquéreur la facilité de construire des écuries et remises plus spacieuses. Pour plus amples informations, s'adresser à D. GRANGIER, syndic. Estavayer, le 26 Août 1834.

13. Récolte pendante, une vigne située près du village d'Auvernier, lieu dit à l'Echange, de la contenance d'environ 3 ouvriers. S'adr. à M. Ls. Girardet.

14. Raisins pendans, une vigne d'environ sept ouvriers aux Parcs-du-milieu, en bon plant rouge et blanc. S'adr. à M. Reymond, notaire, rue St. Maurice.

15. M. Wavre-Vernet, membre du Grand-Conseil, exposera à l'enchère par voie de minute, une vigne située aux Saars, contenant treize ouvriers en bon plant rouge, à l'exception du muret du centre, qui a été défoncé et qui sert de plantage; elle est limitée du côté de vent par M^{me} de Pury-Pury, et en bise par Monsieur Vonderveit. Cette vigne serait susceptible d'être divisée, ayant deux issues par le Mail et deux sur la grande route de Neuchâtel à St. Blaise. Elle sera vendue, récolte pendante, le samedi 13 Septembre, à deux heures après midi, à des conditions favorables; les amateurs pourront en prendre connaissance au greffe de Neuchâtel, où l'enchère aura lieu.
16. A vendre à bas prix, une vigne de six ouvriers: avec ses raisins appartenant à M^{me} de Treytorrens, et située aux Theyers, près de la Coudre. M. l'ancien Favarger la montrera. C'est à Jossaud à Neuchâtel: qu'il faut s'adresser par lettre affranchie.
17. Le second étage de la maison Soupsser, au Neubourg. S'adresser à J. Delay, père, au Plan.
18. (Ou à louer.) De suite, une maison située dans le milieu du village d'Anvernier, ayant deux étages dont les appartemens ont jour sur la rue, les cuisines et chambres de réduit étant sur le derrière, le tout très-commode et bien éclairé, et deux caves; de plus, un petit bâtiment neuf attenant à la dite maison qui sert de magasin. S'adr. au courtier F. Tschaggeny.

VENTES PAR VOIE D'ENCHERES.

19. La Communauté de St. Blaise fera exposer à l'enchère publique, le samedi 13 Septembre courant, à 3 heures après midi, aux conditions ordinaires, la récolte de 28 ouvriers de vignes, situés dans les meilleurs quartiers du vignoble, dont la moitié environ en raisins rouges.
20. Samedi 13 Septembre courant, à 3 heures de l'après-midi, et dans la maison-de-commune, à St. Blaise, on vendra, à la suite des enchères de la Commune, la vendange rouge et blanche d'environ 45 ouvriers, dépendant de la cure du dit lieu. Ces vignes sont situées dans les meilleurs quartiers du vignoble.
21. Le soussigné, régisseur de la recette de Rochefort et Boudevilliers, informe le public qu'il exposera en mises franches et publiques, par-devant une délégation de l'honorable Justice de la Côte, le lundi 15 Septembre, à 4 heures de la soirée, dans l'auberge des 13 Cantons, à Peseux, la vendange provenant des dimes de vendange est suffisamment connue de MM. les encaveurs, pour en faire ici d'autres éloges. Le tout aux conditions qui seront lues avant les mises, dont la principale et la plus essentielle sera de payer comptant. Corcelles, le 1^{er} Septembre 1834. CLERC.
22. Le lundi 15 courant, à 3 heures après midi, la Communauté de Hauterive exposera en vente par voie d'enchères, la vendange de ses vignes; cela d'après les favorables conditions qui seront annoncées. Le lieu de l'assemblée sera dans la maison-de-commune du-dit lieu. Le secrétaire-de-commune, C.-G. HEINZELY.

A VENDRE.

23. Chez J.-P. Michaud, libraire: Pierre et sa famille, histoire vaudoise, traduite de l'anglais, 1 vol. 18°, de 251 pages, à 11 batz; Vie de Madame Judson, missionnaire dans l'Empire Birman, 1 vol. 8°, de 600 pages, à 36 1/4 bz.; Le repos des Saints, par Baxter, 1 vol. in-12, à 12 batz.
24. Des nattes de sparte, de toutes grandeurs, rondes ou ovales. On en garantit la durée pour 3 ans au moins. Une cinquantaine de gerles neuves, sortant des mains de l'ouvrier, et une trentaine de bouteilles d'eau-de-cerises 1^{re} qualité, vieille de 30 ans. S'adr. à M. Frédéric Jeanjaquet.
25. Trois cuves à vendange, en sapin, avec cercles en fer, de la contenance de 18 à vingt-quatre gerles, deux entonniers en chêne, une seille à compôte et une seille à fromage. S'adr. à M. D.-L. Pochon, justicier, à Cortaillod, ou à M. F. Lorimier, négociant, à Neuchâtel.
26. De bonnes farines de moitié-blé, à un prix très-bas; plus, 2 vis de pressoirs, seulement dégrossies. S'adresser à J.-J. Comtesse, boulanger.
27. Chez M. DuPasquier, pharmacien, un violon de qualité supérieure, que l'on cédera, faute d'emploi, à moitié prix d'achat.
28. A un prix très-raisonnable, un petit légre en chêne, renforcé de deux cercles de fer, aux deux bouts, de la contenance de 500 pots, ainsi qu'un boller cerclé en fer, de la contenance de 88 pots. S'adr. au bureau d'avis.
29. Un pressoir de la contenance de 40 à 50 gerles, encore en bon état, dont on se déferait faute d'emploi; une bosse, et plusieurs tonneaux. S'adresser à M. Virchaux, boulanger.

29. Le corps de musique militaire de Neuchâtel, offre une grande caisse, faute d'emploi. S'adr. au bureau d'avis.
30. Des futailles avinées en blanc et rouge, de 140 à 500 pots, en pipes et autres pièces bien conditionnées; eau-de-cerises de 1825, en bouteilles, par caisses de 12 à 40, à un prix raisonnable, de même que des vins rouges 27 et 32, soignés, en caisses de 60 bouteilles ou en futailles de diverses contenance, et blanc en vases des années 27, 28, 32 et 33, à des prix abordables. S'adr. à A^{se} Quellet, rue des Epancheurs, près le Pont-neuf, n° 373. — Le même demande à louer, pour deux personnes tranquilles, un logement de deux chambres et petite cuisine.
31. En vente, chez MM. Michaux, libraire, et Petitpierre et Prince, imprimeurs-libraires, Discours prononcé par M. le professeur Pettavel dans l'assemblée générale des Missions, à Neuchâtel, le 2 Mai 1834, publié par le Comité des amis d'Israël, et se vend au profit des Missions pour les Juifs: prix 3 batz.
32. Chez M. Claude Perrochet, commissionnaire, près de la Balance, outre les articles de son commerce qui sont connus, et dont il est toujours bien assorti, l'on y trouve, très-belle cassonnade blonde, sirop de mélasse, coton en laine, cigares fins en jolies petites boîtes de 25 pièces, à 8 batz la boîte. — On s'abonne aussi chez lui au Musée des familles.
33. Du miel, au château de Beauregard.
34. Favarger-Prince, près du Pont-neuf, continue à vendre des cafés Rio et Moka, à des prix satisfaisants. Il en recevra un très-joli envoi au premier jour.
35. Au moulin de la Prise, de bonnes farines de moitié-blé de Berne, à très-bas prix.
36. Chez M. Michaud-Mercier, des flasques à dragées en daim jaune et castor gris de diverses grandeurs, des cornettes ou poires à poudre de diverses qualités avec et sans ressort, graduées et non graduées, des boyaux de chasse anglais doubles et simples à ressort, des appeaux pour le gibier, des sifflets doubles et simples, des carniers avec et sans poche pour la chasse, des banderolles ou courroies pour fusils; plus, quelques milliers capsules première qualité par boîte de 500.
37. Faute de place, un légre de la contenance de six bosses, vide depuis huit jours, à un prix raisonnable. S'adresser à Jean de la pinte dite
38. Une cuve à vendange, de la contenance de 50 gerles, le tour en chêne, le fond en sapin, et 2 cercles en fer. S'adr. à Jean Herren, tonnelier, à Bevaix.
39. Six billons planches de bois de pin, d'un et demi pouces d'épaisseur, y compris huit éplateaux de 2 1/2 pouces; un billon de fie, de deux pouces d'épaisseur, pour pontonage; un dit de 5/4 pouces; deux dits en noyer près chez M. Convert-Favarger. S'adr. à Frédéric Schaub père, à Serrières.
40. Une vis de pressoir et quatre palanches en fer; le tout en bon état. S'adresser à la Cure de Boudry.
41. (Ou à échanger contre une petite calèche à un cheval.) Un tilbury établi par un des meilleurs carrossiers de Londres. S'adr. à l'hôtel du Faucon.
42. Chez Henri Sunier fils, boisselier, rue des Chavannes, plusieurs bosses en bon état, de 30 à 35 setiers, de petits tonneaux et seilles à compôte, en chêne, de toutes grandeurs. Il achète les vieilles douves en bon état. — Le même offre une vaste chambre à louer, pour 4 à 6 ouvriers.
43. Des mais de pressoirs, avec leurs chevalets, et une grande vis en noyer, en bon état. Plus, deux balanciers avec chaînes, et des balanciers très-bien conservés. S'adr. à Knochel, meunier, à Serrières.
44. Des lards bien conditionnés, à 5 batz la livre, en prenant le lard entier; du fromage pour les vendanges, de différentes qualités, à un prix raisonnable. S'adr. à David Duvoisin, tous les jeudis à Neuchâtel, ruelle Breton, vis-à-vis du Temple-neuf; pendant la semaine à Peseux, dans son domicile.

A LOUER.

45. Pour Noël, un appartement composé de deux chambres, chauffées par un seul fourneau, bien éclairées, avec cuisine et portion de galetas. S'adr. à Henri Mermin, cordonnier.
46. Pour Noël, un appartement composé de plusieurs pièces, savoir: cuisine, chambre et cabinet, mansarde, galetas, et cave voûtée. S'adr. à Chs. Naguel, à l'Ecluse.
47. Pour Noël ou plus tôt si on le désire, un appartement de 4 chambres et dépendances, dans la maison Wavre, rue des Moulins. S'adresser, pour le voir, chez M. le ministre Penneveyre, dans la dite maison.

48. Pour Noël prochain, une écurie avec remise, grenier à foin et chambre de domestique, située au faubourg du lac. S'adr. à M^{me} la ministre DuPasquier, au dit Faubourg.
49. Pour une ou plusieurs années, aux Iles, près Boudry, une cave meublée de 4 petits légres et quelques grands tonneaux pouvant contenir ensemble 17 bosses, et il y a encore suffisamment de place pour y loger trois grands légres de 20 bosses chacun.
50. Pour Noël prochain, deux magasins propres pour détail d'épicerie ou autres marchandises, des mieux situés; plus, un troisième étage composé de deux chambres et une cuisine, chambre à resserrer et galetas. S'adr. au Sieur F. Louis, à la Grand'rue. — Le même offre un bois-de-lit de sapin verni.
51. De suite ou pour Noël, dans la maison Eggen, rue de l'Hôpital, deux logemens. S'adr. au propriétaire.
52. Pour y entrer le 25 Décembre 1834, à la rue du Château, 1^o un local commode pour un débit d'épicerie ou tel autre commerce, avec une chambre ayant vue sur la cour, et un galetas; 2^o un logement au premier étage, avec galetas, ayant vue sur la rue du Pommier; 3^o une pièce au-dessous, commode pour une boutique de menuisier, ou de tel autre artisan; 4^o enfin, pour en disposer de suite, une cave voûtée et toujours fraîche, mais non meublée, dont le locataire pourra disposer pour un dépôt de vin, moyennant qu'il la meuble à ses frais. Elle est aussi très-propre pour un dépôt de fromages. Ces divers objets se remettent à un prix très-modique. S'adresser, pour d'ultérieurs renseignements, à M. L^s Baillet, en ville.
53. Pour la St. Martin ou pour Noël, un logement à Auvernier, près du lac, composé de deux chambres à fourneaux, dont une sur le devant et l'autre sur le derrière, ayant vue sur le lac, un grand cabinet, une belle cuisine, chambre à resserrer, caveau, place pour le bois et d'autres aisances. S'adr. à Antoine Letti, ou à M^{me} Torcy, qui occupe le premier. — Le même offre à vendre 2 fourneaux en catelles.
54. De suite, deux chambres à fourneaux, très-éclairées, et à vendre des cercles en fer. S'adr. à M^{me} veuve Drose.
55. Pour Noël, à St. Blaise, sur la route de Berne, vis-à-vis la maison-du-village, une boulangerie établie à neuf, avec un logement. S'adresser à M. Jacob Murner, propriétaire, au dit Saint-

56. Une cave à Auvernier meublée de soixante bosses, une cave à Colombier meublée de 40 à 50 bosses. Dans chaque: sont deux pressoirs et tout un entrain d'encavage, tous les vases sont avinés et en bon état; on louerait pour quelques années. C'est à Jossaud à Neuchâtel: qu'il faut s'adresser par lettre affranchie.
57. De suite ou pour Noël, le second étage de la maison de M. le docteur Touchon, près de la Croix-du-marché, composé de quatre chambres avec les dépendances nécessaires; on pourrait y ajouter un plus grand nombre de chambres. De plus, un magasin. S'adr. au propriétaire, qui offre à vendre une pompe portative neuve à incendie.
58. Une cave meublée de 5 petits vases, dont 2 en rouge, contenant ensemble quatorze bosses environ; on pourrait s'entendre pour l'usage d'un pressoir établi dans la maison. S'adr. à Aimé Delachaux, rue des Moulins.
59. De suite ou pour Noël, près du Gymnase, un appartement composé de trois chambres, cuisine, cave et galetas; on louerait aussi le dit appartement meublé, et séparément si on le désirait. S'adr. au bureau de C.-F. Convert-Favarger, près la Place-d'armes.
60. De suite ou pour Noël, un logement composé de 4 chambres, dite de domestique, dite de réduit, avec cuisine, galetas et caveau. S'adr. à L^s Kratzer.

A A MODIER.

61. Les boucheries de la Communauté de Peseux et du village de Corcelles, étant à remettre pour la St. Martin prochaine; les maîtres qui seront dans l'intention de les desservir, sont invités à s'annoncer, d'ici au 16 Septembre, à M. le lieutenant Py, à Corcelles, ou à M. le justicier Paris, à Peseux, qui leur feront connaître le prix et les conditions.
62. Pour l'année prochaine, les deux montagnes réunies de la grande Robeylaz et du Grand-Savagnier, situées au-dessus de Buttes, de l'alpage de plus de 60 vaches, avec deux grands chalets et toutes dépendances nécessaires. S'adr.; soit à M. le greffier Nerdenet, aux Verrières, soit à MM. Ferdinand L'Hardy et Jacottet, notaire, à Neuchâtel.

ON DEMANDE A LOUER.

63. M. Aug. Convert, agent de change et courtier juré, en cette ville, demande à louer une cave meublée d'environ 50 bosses, avec pressoir. — Il prend la liberté de rappeler au public, qu'il se charge d'achats et ventes de vendange, et que son bureau est toujours dans la maison de M. Perrin, au 1^{er} étage, rue de l'Hôpital.
64. Dans la rue de l'Hôpital, un appartement de 2 à 3 pièces, avec cuisine et caveau. S'adr. au bureau d'avis.
65. Quatre cultivateurs du Canton d'Argovie, demandent chacun à amodier un domaine de l'hivernage de 4 à 6 bêtes à cornes. Ils s'offrent à payer d'avance de 6 en 6 mois, ou à moiteresse. S'adr. au bureau d'avis.
66. Une ânesse, pour faire une cure de lait. S'adr. à M. Moritz, au Petit-Pontarlier.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

67. Une maîtresse tailleur de la ville, prendrait en apprentissage au plus tôt, une jeune fille de bonnes mœurs, qui sût déjà bien coudre; on lui ferait de favorables conditions. S'adresser à M^{lle} Julie Benoit, rue St. Maurice.
68. On demande un bon vigneron, pour cultiver 60 ouvriers de vignes, situées entre Neuchâtel et Peseux; il est inutile de se présenter sans être muni de bons certificats de conduite. S'adr. au bureau de cette feuille.
69. On demande, pour Noël, une bonne cuisinière, qui ne craigne pas de s'occuper de la basse-cour et du jardin. S'adr. à M^{me} Camille de Chambrier, à Bevaix.
70. On demande, de suite, une fille de 25 à 30 ans, qui soit à même de faire un ménage ordinaire, soigner un jardin et qui puisse produire des témoignages de conduite irréprochables, sans lesquels il est inutile de se présenter. S'adr. au bureau d'avis.
71. On demande, pour entrer à la fin d'Octobre, dans une bonne auberge des Montagnes, une bonne cuisinière, qui connaisse parfaitement son état; il est inutile de se présenter sans des preuves de moralité. S'adr. à M^{me} Favre de Paris, en ville.
72. Une fille du Canton de Berne, âgée de 30 ans, qui peut fournir les meilleurs témoignages de sa moralité, désire se placer, en qualité de cuisinière, dans une maison recommandable de cette ville; son but étant d'apprendre le français, elle n'exigerait pas de salaire les six premiers mois, et ferait son possible pour mériter la confiance des personnes chez qui elle serait appelée. S'adr. au bureau d'avis.
73. Dans une ville capitale de la Suisse allemande, on demande un apprenti relieur, qui ait reçu une bonne éducation; il pourrait apprendre en même tems les affaires de commerce. Le bureau de cette feuille donnera des renseignements.
74. Dans une bonne maison de la ville, on demande une cuisinière, munie de bons témoignages; elle pourrait entrer de suite. S'adr. au bureau d'avis.
75. On demande, pour Noël ou de préférence pour le commencement d'Octobre, une femme-de-chambre pas trop jeune, d'un caractère solide, qui sache entr'autres servir à table et très-bien coudre. S'adr. à M^{me} Louise Bovet, Faubourg du Cret.
76. Deux voituriers sur la fidélité desquels on peut se reposer, offrent leurs services pour voiturier de la vendange. S'adr. à M. Ls. Belenot, notaire.

OBJETS PERDUS ou TROUVÉS.

77. On a perdu, mardi 9 courant, depuis Malviliers au haut de la montagne, sur la route de la Chaux-de-Fonds, une bourse en peau jaune, renfermant cinq écus-neufs et 11 batz. On est instamment prié de la rapporter au bureau de cette feuille, contre une bonne récompense.
78. On a oublié, dans le magasin de M. Michaud-Mercier, un parapluie en taffetas rouge, misé, qu'on est prié de réclamer contre les frais d'insertion.
79. Le jeudi 28 Août, il s'est égaré, de dessus un char, en ville, une botte, et le 8 courant, on a perdu, en ville ou depuis la ville au Petit-Pontarlier, un sac renfermant du grain. Le remettre à M. J.-J. Comtesse, contre récompense.
80. On a perdu, depuis Serrières à Cormondrèche, un schall noir; on est prié de le rapporter à la mère Schaub, à Serrières, qui en sera très-reconnaissante, ou à M. Borel, instituteur, à Cormondrèche.

AVIS DIVERS.

81. Une bonne maison d'une petite ville du grand-duché de Bade, demande deux jeunes garçons de 12 à 14 ans, en échange de deux autres garçons du même âge. S'adresser à la pharmacie DuPasquier.

82. L'honorable Communauté des Geneveys sur Coffrane, bien que visitée, il n'y a pas long-tems, par un incendie désastreux, vient néanmoins de doter le fonds des régens du pays d'une somme de L. 50. 15.^s Le sous-signé, au nom de ses collègues, s'empresse de témoigner à cette généreuse Communauté, sa vive reconnaissance pour un acte de patriotisme aussi distingué. — Le comité de ce fonds offre en prêt la somme de 60 louis. S'adresser, indistinctement, à l'un des membres de la société. St. Blaise, le 8 Septembre 1834.

C.-E. TRIPET, caissier-général.

83. Une bonne famille de Bâle prendrait, en échange d'une jeune demoiselle de l'âge de 13 ans, soit un jeune homme, ou de préférence une jeune demoiselle. S'adresser, pour de plus ultérieurs renseignements, à Henri Mermin, cordonnier.
84. F. Loup, maître tailleur, a l'honneur de prévenir ses pratiques que, se rendant à Paris où il séjournera un mois dans le but d'y recueillir les modes et se perfectionner lui-même dans la coupe des habits et les divers objets de son état, il sera de retour au commencement d'Octobre prochain. Il prie en conséquence les personnes qui ont bien voulu l'honorer de leur confiance jusqu'à ce jour, d'attendre son retour pour lui donner leurs ordres, les assurant d'avance qu'il mettra tous ses soins pour les satisfaire sous tous les rapports.
85. M. Locherer, maître de musique, offre ses services pour enseigner le piano aux personnes qui désirent apprendre cet art. Les principes des règles musicales qu'il s'efforcera d'inculquer à ses élèves, et la régularité dans ses leçons sont autant de garanties, tant pour les élèves, que pour les parens qui lui confieront leurs enfans. S'adr. à MM. Jeanneret frères.
86. Henri Gilliote, près de la porte des Chavannes, se recommande au public pour citer pour des ensevelissemens, faire toute espèce de commissions, etc. Il espère mériter la confiance des personnes qui l'occuperont, tant par son exactitude et sa discrétion que par la modicité de ses prix.
87. Un écrivain avise MM. les notaires, greffiers, négociants, etc., qui auraient des écritures ou copies à expédier, qu'il s'offre à les faire correctement aux prix suivans :
- | | |
|--|-----------|
| Pour un acte notarial | 3 bz. |
| » l'enregistrement | 2 » 2 cr. |
| Expéditions en procédure | 2 » |
| Comptes ou comptes courants, | |
| par page | 2 » |
| ou à la journée selon l'éloignement des lieux. | |
- S'adresser à Neuchâtel, à M. Perrin, messenger; à la Chaux-de-Fonds, à M^{lle} Césarine Bourgoïn; au Landeron, à Jean-Joseph Quellet, franco.
88. La Commune d'Ochlenberg, préfecture de Wangen, dans le Canton de Berne, n'ayant depuis deux ans aucune nouvelle de la vie ou de la mort de Pierre Friedly, d'Ochlenberg, âgé de 72 ans, habitant ce pays depuis 20 ans, prie Messieurs les vénérables Pasteurs qui pourraient en avoir connaissance d'en donner avis au bureau de cette feuille, ou à Joseph Dreyer, à Dunstetten, près de Langenthal, canton de Berne.
89. Une jeune personne d'une famille très-respectable de Berne, ayant fini son apprentissage de modiste, à Lausanne, désirerait se placer dans cette ville, pour se perfectionner encore dans cet état. S'adresser, pour plus amples informations, au bureau de cette feuille.
90. Les personnes qui auraient des chaises à faire empailler, peuvent s'adresser dans la maison Stoll, rue des Chavannes, où on les leur arrangerait comme il faut et à bon compte.
91. On demande à emprunter la somme de 125 louis, contre une engagère du double de cette valeur, si on le désire, et des sûretés suffisantes pour la garantie. S'adr. au bureau d'avis.

ACCÉLÉRÉ CORRESPONDANT AVEC LE BATEAU A VAPUR L'INDUSTRIEL.

92. Henri Roy, maître voiturier, à la Chaux-de-Fonds, a l'honneur de prévenir le public, qu'il vient d'établir un service régulier pour correspondre avec l'arrivée et le départ du bateau à vapeur à Neuchâtel, tant pour voyageurs que pour marchandises. On est prié de s'adresser à ses dépôts, à Neuchâtel, à l'hôtel du Sauvage, et à la Chaux-de-Fonds, rue des Granges, maison Stauffer.

L'UNION, Compagnie d'assurances contre l'incendie, établie à Paris.

93. Au moyen d'une prime modique, cette Compagnie se met au lieu et place des assurés envers l'Assurance mutuelle du Pays. S'adresser à M. Strecker, son agent à Neuchâtel.

94. FRANÇOIS MEYER, voiturier de Genève, pour le roulage d'ici avec voiture bien suspendue, se recommande à MM. les négocians et voyageurs, les assurant que par son exactitude et les soins qu'il mettra à s'acquitter des commissions qu'on voudra bien lui remettre, il saura mériter la confiance qu'il sollicite.

Son dépôt est chez MM. Bovet et Lerch, commissionnaires, à Neuchâtel, et à la Balance, à Genève.

Son départ aura lieu comme suit :

NEUCHÂTEL.	GENÈVE.
Départ :	Arrivée :
Jeudi à 8 heures du matin.	Vendredi à 8 h ^{es} du soir.
Arrivée :	Départ :
Mardi à 7 heures du soir.	Lundi à 7 heures du matin.

Il est logé chez M^r Zurcher, à la Fleur-de-lis, où on le trouvera tous les mercredis.

95. La place de régent de l'école de Gorgier étant vacante, Messieurs les aspirans à cette place sont invités à se présenter le lundi 29 Septembre, à la maison-de-commune de Gorgier, pour y subir un examen. Ils devront toutefois faire parvenir au moins huit jours à l'avance leur nom et leurs certificats à Monsieur le suffragant de l'église de Saint-Aubin. L'école s'ouvre au 1^{er} Novembre et finit le 30 Avril. Emolumens, L. 134, 8^s, 16 quarterons de blé, 16 quarterons d'orgée. Le régent est aidé dans ses fonctions par un sous-régent.

96. Dès le 15 Septembre courant au 12 Octobre prochain, le bureau des lods ne sera ouvert pour le public que les jeudis 18 et 25 Septembre, 2 et 9 Octobre.

97. La noble Grand'rue des Hôpitaux, offre en prêt 50 louis, contre bonnes sûretés. S'adr. à M. F^s-L^s Borel, du Petit-Conseil, son receveur.



BATEAU A VAPEUR, EN FER, L'INDUSTRIEL.

Jeudi 11 Septembre courant :

Deux courses à Cudrefin : la première à 5 1/2 h^{es} du matin, la seconde à 4 heures de l'après-midi.

Vendredi 12 et samedi 13 :

Chaque jour deux courses à Yverdon; la première à 6 1/2 heures du matin, la seconde à 2 heures de l'après-midi.

Dimanche 14 et lundi 15 :

FÊTE PATRONAE D'ESTAVAYER.

Départ de Neuchâtel pour Yverdon, comme d'ordinaire, à 6 1/2 heures du matin, touchant à Cortaillod, Chez-le-Bart, Estavayer et Concize. Retour d'Yverdon à 10 heures, par Concize, Estavayer et Cortaillod.

A 1 1/2 heures, une seconde course depuis Neuchâtel à Estavayer directement.

A 3 1/2 heures, promenade depuis Estavayer.

A 5 1/2 heures, départ d'Estavayer pour Chez-le-Bart, Cortaillod et Neuchâtel.

PRIX DES PLACES :

De Neuchâtel à Estavayer.	Pres 10 bz.	- Sec ^{des} 7 bz.
De Cortaillod	8 "	6 "
De Chez-le-Bart	7 "	5 "
De Concize	8 "	6 "
De Yverdon	10 "	7 "

Même prix pour le retour.

Pour la promenade d'Estavayer : Premières 7 bz. Secondes 5 batz.

Nota. Mardi 16, le bateau touchera à Estavayer en allant à Yverdon et en revenant.

PRIX DES GRAINS.

1. NEUCHÂTEL. Au marché du 4 Septembre.

Froment	P ^{emine} bz. 19 à 21.
Moiitié-blé	— » 16.
Mécle	— » 14.
Orge	— » 11.
Avoine	— » 7 à 8.

2. BERNE. Au marché du 2 Septembre.

Froment	P ^{emine} bz.
Epeautre	— 16 à 17.
Seigle	— 7 à 10.
Orge	— 7 à 9. 1/2
Avoine	le muid 55 à 86.

3. BASLE. Au marché du 4 Septembre.

Epeautre, le sac . fr. 15 :	à fr. 16 :
Orge	» : à » :
Seigle	» : à » :
Prix moyen	15 : 7 : 6 rappes.

Il s'est vendu . . . 253 sacs froment et épeautre.

Reste en dépôt 2011 —

NB. Le sac contient environ 9 émines de Neuchâtel.

DÉFAUT DE SOIN. — NÉGLIGENCE.

Évitez constamment ces deux défauts. Quoique légers en apparence, ils peuvent être cause de fâcheux accidens. Je vais en citer un exemple que je puise dans le *Traité d'économie politique* de M. Jean-Baptiste Say.

Je me souviens dit cet auteur, qu'étant à la campagne j'eus un exemple des petites pertes qu'un ménage est exposé à supporter par sa négligence. Faut d'un loquet de peu de valeur, la porte d'une basse-cour qui donnait sur les champs se trouvait souvent ouverte. Chaque personne qui sortait tirait la porte; mais n'ayant aucun moyen extérieur de la fermer, la porte restait battante. Plusieurs animaux de basse-cour avait été perdus de cette manière.

Un jour, un jeune et beau porc s'échappa et gagna le bois. Voilà tous les gens en campagne; chacun de leur côté cherche l'animal fugitif. Le jardinier fut le premier qui l'aperçut, et en sautant un fossé pour lui barrer le passage, il se fit une dangereuse foulure qui le retint plus de quinze jours dans son lit. La cuisinière trouva brûlé du linge qu'elle avait abandonné près du feu pour le faire sécher, et la fille de basse-cour ayant quitté l'étable sans se donner la peine d'attacher les bestiaux, une vache, en son absence, cassa la jambe d'un poulain qu'on élevait dans la même pièce. Les journées perdues du jardinier valaient bien 20 écus; le linge et le poulain en valaient bien autant. Voilà donc en peu d'instans, faute d'une fermeture de quelques sous, une perte de 40 écus, supportée par des gens qui avaient besoin de la plus stricte économie, sans parler ni des souffrances causées par la maladie, ni de l'inquiétude et des autres inconvéniens étrangers à la dépense. Ce n'étaient pas de grands malheurs; cependant quand on sait que le défaut de soin renouvelle de pareils accidens tous les jours, et qu'il entraîne finalement la ruine d'une famille honnête, on conviendra qu'il vaut bien la peine d'y faire attention.

MOYEN DE GRAVER SUR L'ACIER AVEC UNE PLUME.

On fait chauffer une lame de couteau, de sabre ou tout autre objet d'acier sur lequel on veut graver. On frotte cette lame avec de la cire blanche, de façon qu'il en reste une couche bien unie, d'environ une demi-ligne. On écrit alors avec une plume sur la cire, de manière à pénétrer jusqu'à l'acier. On verse sur la gravure un peu de vinaigre qu'on saupoudre de sublimé corrosif; deux minutes après, on expose la lame à la chaleur, pour enlever la cire, et l'on aperçoit bien distinctement la gravure sur la lame.

MOYEN D'ENLEVER LES TACHES DE GRAISSE SUR LE PAPIER IMPRIMÉ OU ÉCRIT, PAR M. ROTGERI, PHARMACIEN, A RITTBERG.

La substance que ce pharmacien emploie, est de la terre bolaire blanche (argile blanche obtenue en poudre fine, par le moyen de la dilatation). Il met sur les deux côtés de la tache une couche de cette terre, de l'épaisseur d'une lame de couteau; il met par-dessus une feuille de papier, puis il soumet le tout à la presse. Au bout de vingt-quatre heures, il retire la terre, en remet de la nouvelle, soumet de nouveau à la presse, et la tache a disparu.

MANIÈRE DE PRÉPARER DU BON AMADOU.

Le briquet, la pierre à feu et l'amadou sont les moyens ordinaires de se procurer du feu.

Lorsqu'on n'a pas du véritable amadou, on le remplace avec des chiffons de linge brûlé. L'usage m'a appris que ces chiffons prennent feu très-vite; seulement ils ont le défaut de se consumer promptement si l'on n'a pas soin d'étouffer de suite le feu au moyen de la plaque en bois qui sert de couvercle aux boîtes en bois où l'on met l'amadou.

Le véritable amadou présente aussi des inconvéniens: souvent il devient mauvais et refuse de prendre feu, soit qu'il ait été exposé à l'humidité, soit qu'il ait souffert tout autre avarie. Souvent on voit jaillir à chaque coup de briquet des flots d'étincelles sans que l'amadou prenne feu. On éviterait cette perte de temps en ne se servant que d'amadou préparé comme il suit:

Prenez deux onces d'extrait de saturne qu'on peut se procurer chez un pharmacien ou chez un droguiste, et une once d'amadou ordinaire: mettez ces deux substances dans une écuelle, comprimez-les ensemble en tous sens et graduellement, afin que l'amadou soit également imprégné dans toutes ses parties; après cela, déployez-le et faites-le sécher. — Avec cette préparation facile, l'amadou devient excellent et ne manque jamais de prendre feu à la moindre étincelle du briquet.

Ce qu'il y a de remarquable dans cette préparation, c'est qu'à défaut de véritable amadou, on peut prendre du papier gris un peu épais, l'imbiber d'extrait de saturne et le faire sécher, il prend feu aussi facilement que l'amadou et peut le remplacer parfaitement.

Si l'on voulait donner de l'extension à ce dernier procédé, on pourrait fabriquer exprès un papier grossier assez épais et sans colle.

ÉPURATION DE L'HUILE A L'USAGE DES MÉNAGES

On peut épurer l'huile dont on fait usage dans un ménage en la plaçant, après sa fabrication, dans des cruches de terre, ou mieux de grès. On bouche l'orifice avec un bouchon de liège au milieu duquel on a pratiqué un trou destiné à recevoir un tube en bois, en fer-blanc, ou mieux encore en plomb. On pratique, dans un jardin, une fosse assez profonde pour que les cruches soient recouvertes d'un pied ou dix-huit pouces de terre; avant de les couvrir, on adapte à chacune le tube qui doit faire communiquer l'huile avec l'air atmosphérique. Il s'échappe des gaz qui donneraient un mauvais goût à l'huile, et les matières impures se précipitent au fond de la cruche, de laquelle on retire, par décantation, une huile pure et de bon goût, propre aux usages domestiques. Il est inutile de dire que ces tubes doivent sortir de six pouces au moins de terre, et être soutenus par des tuteurs, pour éviter les cassures ou les courbures.

MANIÈRE DE TIRER L'EMPREINTE DES MÉDAILLES ET PIÈCES DE MONNAIE.

On commence d'abord par faire une empreinte, la plus nette qu'il soit possible, sur de la cire à cacheter; on ôte exactement toute la cire qui déborde la médaille, soit avec des ciseaux, soit avec la pointe d'un canif.

Lorsque cette empreinte est bien faite, on prend, au bout d'un pinceau très-délié, de l'encre dont se servent les imprimeurs en taille-douce, et on en met avec adresse dans toutes les lettres et dans tous les creux qui forment le relief de la médaille. Comme il n'est pas possible de le faire avec assez d'exactitude pour ne pas mettre un peu de noir sur les parties élevées, on prend un petit linge que l'on assujétit bien ferme au bout du doigt, et en le passant légèrement sur la médaille on la nettoie assez exactement pour qu'il ne reste plus de noir que dans les lettres et les autres creux de la médaille. Pour achever de nettoyer bien parfaitement la médaille, on passe son doigt légèrement sur du blanc doux, comme du blanc d'Espagne, et on frotte avec ce doigt la médaille légèrement.

Lorsqu'elle est ainsi nettoyée, on tient tout prêt quelques morceaux de papier plus grands que la médaille, qu'on a trempés dans l'eau, afin de les rendre susceptibles de prendre l'impression, ayant soin cependant qu'ils ne soient qu'humides, sans être mouillés. On applique un de ces papiers sur l'empreinte, et derrière le papier on met trois ou quatre doubles de flanelle de la même grandeur, qui, en cédant légèrement, fera entrer le papier dans tous les creux de la médaille, et produira l'empreinte. On prend deux petites plaques de fer bien unies et assez épaisses pour n'être point susceptibles de se courber; on met la médaille de cire, recouverte du papier et de la flanelle, entre ces deux plaques de fer, que l'on place dans une petite presse à main; on serre les deux vis, on les force même un peu avec un coup de marteau. Lorsqu'on ouvre la presse, on voit l'empreinte de la médaille rendue exactement sur le papier. S'il y avait quelque trait qui ne fût pas bien venu, on peut le réparer aisément, lorsque le papier est sec, en se servant d'un pinceau trempé dans de l'encre de Chine.

On peut aussi obtenir des empreintes par un autre procédé dont voici la description:

Prenez: colle de poisson, une once, que vous couperez par petits morceaux, et que vous pilerez dans un mortier; mettez-la dans une fiole de demi-pinte d'eau-de-vie, bouchée avec un bouchon de liège entaillé d'un côté pour laisser un passage à l'air, et faites bouillir pendant trois ou quatre heures. La colle de poisson étant alors bien fondue, filtrez ce liquide dans une fiole propre, que vous boucherez avec soin.

Pour vous en servir, prenez la colle, que vous avez fait fondre; puis, ayant nettoyé la médaille dont vous voulez avoir l'empreinte, vous la placerez bien de niveau, et vous verserez votre colle dessus, de manière à la couvrir sans excéder les bords. Vous la laisserez sécher pendant deux jours ou plus, si l'humidité de l'atmosphère l'exige; après quoi vous la détacherez, en la soulevant d'un côté avec la pointe d'un canif, et vous aurez une nouvelle médaille, claire, transparente, parfaitement semblable à la première jusques dans les plus petits détails.

BOULANGERIE : CONSTRUCTION DES FOURS.

Un four de moyenne grandeur est plus avantageux qu'un grand quand on a plusieurs fournées à faire,

- 1° Parce qu'il consomme moins de bois à la première fournée;
- 2° Parce qu'une fois chauffé, il faut peu de bois pour la seconde et la troisième fournée;
- 3° Parce que la besogne est plus facile à conduire;
- 4° Enfin, comme l'on n'arrive pas toujours juste à compléter sa dernière fournée, et que souvent elle n'est qu'à moitié ou aux deux tiers, et que dans ce cas il n'en faut pas moins chauffer le four comme si la fournée était complète, il y aurait perte à avoir un grand four.

Autant que possible il ne faut pas isoler son four: plus les murs sont épais, moins il faudra de bois pour le chauffage. Celui autour duquel il n'y aurait aucun vide, ni en-dessous, ni sur les côtés, ni au-dessus, conserverait mieux sa chaleur. C'est surtout à charger le dessus de la chapelle, ou voûte du four, qu'il faut apporter le plus grand soin. C'est avec du salpêtre que se fait à Paris cette charge, à laquelle on ne donne pas moins de quatre à cinq pieds d'épaisseur. Depuis quelque temps, à chaque épaisseur de salpêtre d'un pied ou d'un pied et demi par exemple, on ajoute une couche de poussier de charbon.

En définitive, autant que la localité le permet, il faut que les parois du four aient la plus grande épaisseur possible, et qu'elles soient formées de matière adhérente qui ne laisse à la chaleur aucun moyen d'évaporation.

MÉLANGE DES VINS.

Tout vin de première qualité, tout vin dont le principal mérite est dans le bouquet, doit être conservé dans sa nature. Mais il est de l'intérêt du propriétaire de mélanger les vins généralement altérés ou de qualité médiocre, pour les rendre potables en les mêlant avec du vin généreux, et non point pour tromper l'acheteur, ce qui serait un abus de confiance.

Souvent un vin pur conserve un goût de terroir, une verdure qui attaquent le palais, ou bien sa couleur trop foncée le rend désagréable; ajoutez-y du vin blanc d'un crû inférieur, mais franc de goût et bien fondu, vous en ferez une liqueur excellente.

Quand on a des vins blancs dont la couleur se tache et tourne au jaune, on les passe sur des vins rouges très-colorés, ceux-ci deviennent plus agréables à boire, et paraissent plus vieux.

Nous avons mêlé du vin de Saint-Gilles à du vin ordinaire de Mâcon, et nous avons eu un vin capiteux et excellent, qui s'est bonifié en bouteilles, et qui, au bout de deux ans, rivalisait avec des vins d'un prix beaucoup plus élevé.